



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires**

OBJET : Programme d'investissements du groupe TETRA PAK

EXPOSE

Le groupe Tetra Pak, a racheté en 1999 la société ALCA, implantée par la municipalité de Châteaubriant en 1963. Ce groupe produit chaque jour 13 millions de bouchons au sein de l'usine de Châteaubriant qui compte 106 salariés.

Après avoir réalisé de lourds investissements en 2013, le groupe annonce aujourd'hui un important programme d'investissements sur son site de production à Châteaubriant. Il doit en effet répondre aux exigences de la directive européenne sur les plastiques à usage unique, les contenants pour boissons d'une capacité maximale de 3 litres qui ne pourront être mis sur le marché, à partir de 2024, que si leurs bouchons et couvercles restent attachés au corps principal du récipient.

Le groupe Tetra Pak a dû de ce fait s'organiser. Les différentes usines du groupe en France et en Europe (Sezzadio en Italie, Séville en Espagne) ont été mises en concurrence pour développer un site industriel pilote afin d'accueillir de nouvelles lignes de production pour bouchons attachés.

Lors de la visite de l'entreprise en présence du Président et du Vice-Président en charge des Finances, de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et des Chambres consulaires, le 10 mars dernier, M. Erwan BOSCHER, Directeur de l'usine Tetra Pak de Châteaubriant et M. Pierre-André CHARBON, Chargé du projet d'extension au niveau du groupe, ont expliqué aux élus la nécessité d'obtenir un accompagnement financier afin de réaliser ce projet à Châteaubriant et non sur d'autres sites européens.

C'est à l'issue de cet entretien que la communauté de communes a décidé de saisir l'Etat et le Conseil Régional, par courrier en date du 18 mars dernier, pour accompagner ce projet de grande envergure et conserver à Châteaubriant un site de production de référence à l'échelle mondiale.

L'Etat, le Conseil Régional et la communauté de communes se sont ainsi engagés, par courrier en date du 30 mars dernier, sous réserve du dépôt et de l'examen des dossiers de demandes, à apporter un soutien exceptionnel en subventions de 1,8 million d'euros financé à raison de 800 000 € au titre du dispositif « Territoires d'Industrie » par l'Etat et de 800 000 € par le Conseil Régional. La communauté de communes est ainsi appelée à participer au cofinancement des aides publiques pour ce programme d'investissements exceptionnel à hauteur de 200 000 €.

C'est dans ce contexte que le groupe a finalement retenu le site de Châteaubriant pour réaliser ce programme d'investissements d'un montant total de 100 millions d'euros sur les années 2021 à fin 2023. La phase de déploiement des produits sera effectuée sur le marché européen dès cette année et jusqu'à mi-2024 avant d'être proposée sur le marché mondial à l'horizon 2025.

En outre, ce soutien financier public sera intensifié par la baisse de l'impôt sur les sociétés dont bénéficiera directement l'entreprise et participera à la compétitivité du site. Par ailleurs, des exonérations de charges (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) sont prévues de droit dans les zones de revitalisation rurale à hauteur maximale de 200 000 euros sur trois exercices fiscaux selon la règle « de minimis ».

A ces montants d'aides publiques, qui seront possibles dès lors que l'entreprise n'aura pas déjà bénéficié des régimes d'aide COVID ou « de minimis », la délivrance des certificats d'économie d'énergie devrait permettre d'obtenir un soutien supplémentaire estimé à environ 1 million d'euros.

L'effectif du site de Châteaubriant devrait s'accroître d'environ 28%, avec la création d'environ 30 postes, pour assurer la mise en œuvre et le pilotage de 10 lignes supplémentaires.

Le financement de cette opération sera assuré sur l'exercice 2021 et 2022, par l'inscription au budget principal de l'exercice 2021 d'une première somme de 100 000 € au chapitre 204 par prélèvement sur les dépenses non affectées du chapitre 23.

Ce dossier a été examiné lors du Bureau communautaire réuni le 24 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 000 € au bénéfice du groupe Tetra Pak Closures France ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021, chapitre 204 par prélèvement sur les dépenses non affectées du chapitre 23.
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité
2 abstentions (M. Bernard GAUDIN –
M. Jean-Noël BEAUDOIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 1^{er} juillet 2021

Le Président

AR-Préfecture

044-200072726-20210702-626-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2021

Publication le : 02-07-2021

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X		X	P	M. Alain HUNAULT
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X		X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X		
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS			X	P	Mme Nathalie PIGREE
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X		X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER

Secrétaire de Séance : M. François-Xavier LE HECHO

Mme Catherine CIRON est arrivée à 19 h 05 lors de la lecture de la délibération n°077 relative à la convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique.

M. Philippe DUGRAVOT est arrivé à 19 h 05 lors de la lecture de la délibération n°077 relative à la convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique.

Mme Laurence LE BIHAN est arrivée à 19 h 20 lors de la lecture de la délibération n° 080 relative à l'attribution d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

AR-Préfecture

044-200072726-20210702-626-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2021

Publication le : 02-07-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT